



Rupture contrat de saillie

Par **jessmo**, le **10/04/2008** à **14:29**

Bonjour, rn rn Ma question porte sur un contrat de saillie que je voudrais rompre. rn rn J'ai signé (stupidement) un contrat de saillie pour lequel je n'avais eu aucun regard préalable. rn En fait, je devais amener ma femelle (chatte) chez le propriétaire de l'étalon (à 1h15 de route de mon domicile), pour la saillie. rn Sur place, je n'ai pu voir ce contrat qu'après que la propriétaire de l'étalon ait mis dans un box ma femelle avec son mâle. rn Vu la distance parcourue et le fait que ma femelle était déjà en présence du mâle, je me suis résignée à signer. rn Mon problème est que cette saillie n'a rien donné (certificat du vétérinaire faisant foi) et que je ne désire pas renouveler l'expérience en raison du stress de ma chatte (le stress inhibe la fertilité donc, d'après mon vétérinaire, cela ne donnera rien). rn Je voudrais donc pouvoir récupérer la somme versée (220 euros) ou au moins une partie et donc ,je voulais savoir si cela serait possible. rn Je précise que le contrat ne prévoit pas de remboursement mais, la possibilité d'une autre saillie. rn rn Qu'en pensez-vous ? rn Y a-t-il possibilité de récupérer la somme ou une partie de la somme ? rn rn Merci de votre aide. rn rn Cordialement. rn rn Mlle Moreau.